

## Récapitulatif horaire :

16h-17h30 : Retrait des dossards

18h : Départ de la course

19h45 : Podium et apéritif

## OBLIGATOIRE

**Seuls les dossiers complets seront pris en considération**

(Documents conservés par l'organisation)

- Photocopie d'une licence sportive (FFA – FFTri) ou d'un pass'running en cours de validité.

Ou

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition**, datant de moins d'un an.

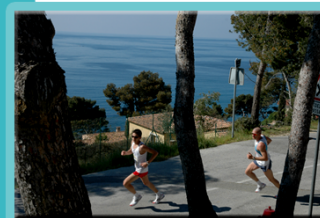
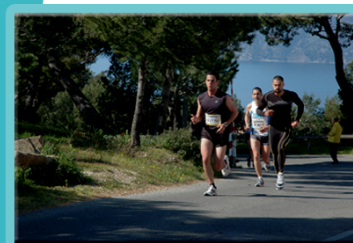
*Il est recommandé, pour les non-licenciés, de s'assurer personnellement.*



# 17<sup>ème</sup>

# COURSE PEDESTRE DECOUVERTE DE LA PRESQU'ILE

Challenge Spiridon Côte d'Azur 2011  
au calendrier des courses hors stade



## Samedi 28 mai 2011

Départ à 18h00

Place des Résistants

12km

Renseignements - Inscriptions

Office du Tourisme

04.94.63.61.69

[courirasaintmandrier@gmail.com](mailto:courirasaintmandrier@gmail.com)

Bulletin téléchargeable sur :  
[www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)



# RÈGLEMENT

**1/** La Municipalité organise une **Course Pédestre « Découverte de la Presqu'île »** ouverte aux féminines et masculins licenciés ou non, de cadet (âgé de 16 ans dans l'année) à vétéran, sur un circuit de 12 km. Le chronométrage sera assuré par le Centre d'Instruction Naval de Saint-Mandrier (CIN).

**2/ Renseignements et Inscriptions - Retrait des dossards :**

Droits d'engagement à l'ordre de « Trésor Public » de 12 €, puis de 15€ le jour de la course, selon les dossards disponibles.

Le nombre de participants est limité à 300 avec un lot à chaque concurrent.

Le dossier d'inscription doit parvenir complet à : Office du tourisme – course « Découverte de la Presqu'île » – Pl. des résistants - 83430 St Mandrier s/mer, avant le mercredi qui précède l'épreuve, pour tout envoi postal.

La participation à l'épreuve de course pédestre nécessite la photocopie conservée par l'organisation de :

Pour les licenciés : une licence sportive FFA ou FFTRI ou d'un pass'running, en cours de validité.

Pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la course pédestre **en compétition** datant de moins d'un an.

Retrait des dossards le jour de la course, de 16h à 17h30 et au lieu spécifique, sur présentation de la licence ou d'une pièce d'identité.

Le dossard fourni est obligatoire et à fixer sur la poitrine numéro en évidence.

Vestiaire possible sous le Kiosque à musique surveillé mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol. Possibilité de douches à l'arrivée.

**3/** En cas d'annulation pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, les frais d'inscription seront remboursés au prorata des frais engagés, par virement administratif. Dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve, le paiement sera conservé et ne pourra donner lieu de principe à un remboursement.

Toute réclamation devra être faite en Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer.

**4/ Assurances :** Les organisateurs sont couverts par une Responsabilité Civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est recommandé aux non licenciés de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout incident physiologique immédiat ou futur, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations.

**5/ Classement – Récompenses**

Un classement individuel sera établi, avec un classement général et par catégorie.

Les 3 premiers au classement général et le premier de chaque catégorie, féminines et masculins, sans cumul, seront récompensés. L'organisation récompense aussi les 1<sup>ers</sup> Militaires F et H, les 1<sup>ers</sup> Mandréens F et H et le club le plus représenté. Nombreux lots tirés au sort, avec les numéros de dossards, après l'arrivée. Les récompenses ne seront données qu'aux participants présents lors du podium.

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les images prises à l'occasion de l'épreuve dans le cadre de sa promotion.

**6/ Parcours - Encadrement :** le Code de la Route doit être respecté, l'épreuve a lieu sur route ouverte.

L'itinéraire sera fléché et la circulation des participants sera assurée par la Police Municipale et des signaleurs bénévoles. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours.

Le Service Médical sera notamment assuré par des secouristes, 2 médecins dont un à moto.

Les juges de parcours et les médecins pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente. Tout abandon doit être signalé à l'organisation et le dossard alors rendu.

**7/ Ravitaillements :**

- Au départ : 1 poste de ravitaillement en eau

- A l'arrivée : 1 poste de ravitaillement en eau, liquide et solide.

- Sur le parcours : 3 postes de ravitaillement en eau.

**8/** L'environnement doit être respecté, les déchets ne seront pas jetés n'importe où sur le parcours.

## Samedi 28 mai 2011

A envoyer à l'OFFICE DE TOURISME – PLACE DES RESISTANTS

83430 SAINT MANDRIER SUR MER – Tél. : 04.94.63.61.69

Départ 18h00, place des Résistants

Distance : 12 km

**DROIT D'INSCRIPTION : 12 € (chèque à l'ordre du "Trésor public")**

**Majoration de 3 € le jour de la course**

### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Date de naissance** : .....

**Sexe** : [ ] M [ ] F

**Adresse** : .....

.....

**CP** ..... **VILLE** : .....

**N° de Téléphone** : .....

**mail** : .....

**Militaire** (O ou N) : [ ] **Licencié** (O ou N) : [ ]

**Fédération** : ..... **N° Licence** : .....

**Club** : .....

**CADRE RÉSERVÉ**

Dossard : .....

Catégorie : .....

### **AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS**

J'autorise mon enfant à participer à l'épreuve de course pédestre de Saint-Mandrier-sur-Mer du 28 mai 2011.

M. ou Mme : .....

J'ai pris connaissance et accepte le règlement de la course.

A Saint-Mandrier-sur-Mer, le .....

Signature

